

N° 2025-072

**CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT D'ATTACHÉ TERRITORIAL
À TEMPS COMPLET**

L'an deux mil vingt-cinq le 09 avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué le deux avril, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes BERARD Patricia, CHAMOUSSIN Bernadette, DUCHOSAL Sylviane, FAVRE Maryse, LIMONTA VERTHIER Muriel, MAIRONI-GONTHIER Corine, PAVIET Rose, VILLIEN Michelle MM. SPIGARELLI Lucien, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC Jacques, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, URBAIN Xavier, VIBERT Christian

Absents excusés :

Mmes FAGGIANELLI Evelyne (donne pouvoir à Mme Patricia BERARD), GIROD-GEDDA Isabelle (donne pouvoir à M. Richard BROCHE) MM. BOCH Jean-Luc (donne pouvoir à M. Michel GOSTOLI), FAVRE Didier (donne pouvoir à Mme Maryse FAVRE), TRAISSARD Robert (donne pouvoir à M. Jacques DUC), VILLIBORD Guillaume

Absents :

Mmes ASTIER Fabienne, MARTINOD Marie
M. MARCHAND-MAILLET Thierry

En exercice : 27	Présents : 18	Absents : 9	dont pouvoir : 5
------------------	---------------	-------------	------------------

Le Président rappelle au Conseil que la Communauté de Communes Les Versants d'Aime compte parmi ses effectifs un poste d'attaché chargé de la responsabilité du service des ressources humaines. L'agent souhaite faire valoir ses droits à la retraite à compter d'octobre 2025. Cependant, il devra solder ses droits à congés 2025 ainsi que les jours épargnés sur son CET avant son départ qui sera de fait avancé à mi-juillet.

Pour pouvoir recruter un agent dès le mois de juillet, il est donc nécessaire de créer un poste permanent d'attaché territorial à temps complet, étant entendu que le poste créé initialement par délibération n° 090.06.2008 du 25.06.2008 sera supprimé, après avis du CST, dès lors que l'agent sera effectivement en retraite.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 23
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 23
- nombre de votes « pour » : 23
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la nécessité de créer un poste d'attaché pour répondre aux besoins du service RH,

DECIDE la création d'un poste permanent d'attaché territorial (ouvert aux 2 grades), à temps complet, et ce à compter du 1^{er} juillet 2025,

DIT que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans maximum par référence à l'article L332-8,3° qui permet aux communes de moins de 1.000 habitants et au groupement de communes de moins de 15.000 habitants de recruter des agents contractuels sur des postes permanents à défaut de candidats fonctionnaires et aussi de conclure au terme d'une durée de 6 ans au moins sur des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique par un même agent, un contrat à durée indéterminée,

DIT que l'agent retenu dans ces conditions devra être titulaire du diplôme requis pour être admissible au concours d'attaché, comme défini par décret n° 87-1100 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier des cadres d'emplois des attachés territoriaux ou à défaut justifier d'une expérience similaire confirmée dans le domaine de compétence requis,

DIT que la rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des missions à exercer assimilées à un emploi de catégorie A, par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des attachés, à un échelon fixé en fonction de l'expérience et du profil du candidat,

DIT que le recrutement d'un agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 et n° 88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics,

DIT que les crédits nécessaires au financement de ce poste sont inscrits au BP 2025.

FAIT ET DELIBERE LE 09 AVRIL 2025.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Michel GOSTOLI



Le Président,
Lucien SPIGARELLI

LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTOISE
60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX